

Conformément à la circulaire de M. l'abbé Pelletier, chanoine de l'Église d'Orléans, que nous avons donnée dans notre numéro précédent, une séance préparatoire, dans laquelle ont été posées les bases d'une Société permanente pour la restauration du plain-chant et la musique d'église, a eu lieu le 24 avril dernier, dans les salons d'Érard. Nous nous félicitons doublement d'avoir vu à cette réunion un assez bon nombre des membres du Congrès, et un nombre à peu près égal des personnes qui, sans avoir participé aux travaux du Congrès, ont voulu néanmoins en recueillir l'héritage et s'associer à ses résultats.

Étaient présents: M. l'abbé Amodru, vicaire à Saint-Jean-Saint-François, à Paris; M. l'abbé Arnaud, chanoine honoraire de Poitiers et de Viviers; M. l'abbé Bailly, vicaire à Saint-Paul-Saint-Louis, à Paris; M. l'abbé Bézolles, vicaire à Gentilly; M. Calla, membre du conseil de fabrique de Saint-Vincent de Paul; M. l'abbé Carion; M. l'abbé Chérueil, chargé de l'administration de la chapelle de la plaine de Passy; M. Félix Clément, maître de chapelle; M. B. DAMcké, compositeur; M. F. Delsarte, professeur de chant; M. Dhibaut, maître de chapelle à saint-Thomas d'Aquin; M. L. Dietsch, compositeur, maître de chapelle à la Madeleine, chef d'orchestre de l'Opéra; M. l'abbé Jouve, chanoine de l'Église de Valence; M. l'abbé Goschler, chanoine honoraire; M. Adrien Cros, compositeur, maître de chapelle à Saint-Germain des Prés; M. Laboureau, maître de chapelle à Saint-Laurent; M. J. Laverdant, homme de lettres; M. l'abbé Stephen Morelot, maître honoraire de la Congrégation et Académie pontificale de Sainte-Cécile; M. J. d'Ortigue; M. l'abbé V. Pelletier, chanoine de l'Église d'Orléans, ancien président du Congrès; M. Ch. Poisot, compositeur; M. Ch. Pollet, professeur de musique; M. Hyppolyte Prévost, ancien rédacteur de *l'Ami de la Religion*; M. Repos; M. Rupert, rédacteur du *Monde*; M. Schmitt, organiste de Saint-Sulpice; M. l'abbé Tessier, ancien maître de chapelle, curé à Champlan (Seine-et-Oise); M. Vervoitte, maître de chapelle à Saint-Roch; et plusieurs autres adhérents qui, ayant négligé d'inscrire leurs noms, nous mettent dans l'impossibilité de les faire connaître.

Avant de nommer les autres personnes qui, soit de Paris soit de la province, ont envoyé leur adhésion par écrit, faisons connaître les lettres de félicitation et d'encouragement que Nos seigneurs l'archevêque de Toulouse et l'évêque d'Autun ont adressées à M. l'abbé Pelletier. Nous les donnons par ordre de date:

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUTUN

A M. L'ABBÉ PELLERTIER.

« Autun, 22 avril 1862.

« Monsieur l'Abbé,

« Je regrette vivement de ne pouvoir ni assister à la réunion préparatoire de la Société pour la restauration du plain-chant et de la musique religieuse, ni envoyer un délégué. Je suivrai vos travaux avec un vif intérêt, et de mande à un de mes chanoines, en ce moment à Paris, et ami de M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence, de se mettre en rapport avec votre Société. J'ai vu avec plaisir dans le *Journal des Maîtrises* que M. d'Ortigue et M. Félix Clément étaient unis. Je coirs qu'il faut chercher avec calme et persévérance à donner ou à préparer un chant romain grave, mais harmonieux, et que pour cela il fait s'inspirer des manuscrits en tenant compte des difficultés pratiques. Chaque éditeur décrie l'œuvre de ses concurrents, et, dans le clergé même, on se montre parfois trop ardent pour être impartial et juste. Si une fois on possédait une édition de chant grave, harmonieux et facile, il faudrait la

populariser dans les écoles et arriver à faire chanter les masses.

« Veuillez agréer, monsieur l'abbé, l'assurance de tous mes sentiments distingués et dévoués.

« Frédéric, évêque d'Autun. »

// 26 //

« Archevêché de Toulouse, 5 mai 1862.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je n'ai pas besoin de vous dire une fois de plus les vœux que je forme pour le succès de vos efforts en faveur du plain-chant et de la musique d'église. J'espère que la réunion préparatoire du 24 avril aura eu un excellent résultat, et que la Commission chargée d'étudier les moyens les plus propres à opérer une heureuse réforme, pourra nous faire connaître bientôt ses travaux et ses désirs. Le Congrès a produit déjà lui-même une réaction très-salutaire, que la Commission, j'en suis certain, ne manquera pas d'agrandir et de compléter.

« Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mon entier dévouement.

« Fl., Archevêque de Toulouse. »

Ainsi, dès ses premiers pas, la Société permanente rencontre sur sa route les puissantes sympathies de deux vénérables prélats, qui s'associent à son œuvre et la couvrent spontanément de leur patronage et de leur protection.

Nommons maintenant les personnes dont la Société a recueilli les adhésions. Ce sont: MM. F. Bazin, compositeur, professeur au Conservatoire, un de deux directeurs de l'Orphéon; A. Beaulieu, de Niort, correspondant de l'Institut; E. G. Bertrand, homme de lettres; G. T. Chambers; Eug. Châtel, conservateur des Archives du Calvados; l'abbé Collas, de Fontainebleau; l'abbé Delatour, à Poligny; le chevalier Van Elewyck, docteur à l'Université catholique de Louvain, membre de la Société pontificale de Sainte-Cécile à Rome; John Lambert, esquire, membre de l'Académie pontificale de Sainte-Cécile, à Péterborough (Angleterre); Laurentie; l'abbé Léger; Valentin Muller, professeur de violoncelle; S. de Rémuzat; Eug. Sauzay, professeur de violon; Augustin Savart, maître de chapelle à St-Étienne-du-Mont, professeur au Conservatoire; Gaston de Saint-Valry, homme de lettres; A. de Vaucorbeil, compositeur; Vincent, membre de l'Institut.

Nous ne prétendons faire ici ni le procès-verbal, ni même un compte rendu détaillé de la réunion préparatoire du 24 avril; nous voudrions seulement donner une idée de la physionomie qu'a présentée la séance.

Voici le discours d'ouverture qu'a prononcé M. l'abbé Pelletier:

MESSIEURS,

La lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 10 avril, et à laquelle votre présence répond suffisamment, vous a fait connaître l'objet de cette réunion.

JOURNAL DES MAÎTRISES, 15 mai 1862, pp. 25-27.

Il s'agit de savoir si la formation d'une Société permanente ayant pour but la restauration du plain-chant et de la musique d'église, et les études historiques, théoriques et pratiques qui s'y rattachent, est désirable et possible.

Lorsque je me demande en premier lieu si la formation d'une telle Société est désirable, je ne prétends point affaiblir la portée du vœu qui a été exprimé à cet égard durant la session du Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église, tenue à Paris à la fin de l'année 1860: je veux au contraire le justifier et l'expliquer.

Il ne faut pas croire, en effet, que la proposition relative à la création d'une Société permanente soit née précisément de l'impossibilité où s'est trouvé le Congrès d'aborder toutes les questions de son programme: cette pensée date de plus loin. Quiconque a fait partie des assemblées préparatoires des 25 mai et 3 août 1860 et a pu ensuite les tendances, a dû se convaincre que le mouvement des esprits ne s'arrêterait pas de sitôt, et qu'il y avait lieu d'espérer que le rapprochement de près de deux cents ecclésiastiques, compositeurs et musicologues encouragés par les sympathies publiques et avouées d'une partie notable de l'Épiscopat, conduirait à quelque chose de durable. Je dirai plus, c'est que la correspondance durant la période d'organisation révèle chez plusieurs de nos adhérents l'intention formelle et expresse de s'associer, non pour produire un effort isolé et une manifestation d'un moment, mais pour donner aux saines doctrines, en fait d'art musical religieux, tout l'appui et tout le développement possibles.

Or ces aspirations, Messieurs, sont-elles légitimes? Faut-il y voir un courant d'opinion sérieux, ou seulement un accès d'enthousiasme passager, irréfléchi? De nos jours, le plain-chant et la musique d'église ne laissent-ils rien à désirer? Si, pour contribuer au développement et à la propagation des sciences et des arts et leur imprimer une bonne direction, des Sociétés de tout genre se sont organisées, et si les services qu'elles ont rendus ne peuvent être niés par personne, n'y a-t-il pas lieu de faire encore ici appel à l'esprit d'association, de rallier les efforts individuels et de leur donner, au profit du culte divin et de sa splendeur, une heureuse impulsion?

Ce qui est incontestable, c'est que la restauration du plain-chant et de la musique d'église, de quelques difficultés qu'elle soit entourée, offre à l'esprit un sens et un objet clairement définis: la poursuivre, ce n'est pas s'attacher à une chimère; voilà pour le but. Quant aux moyens à mettre en œuvre, ils sont nombreux: recherches historiques et scientifiques, études théoriques et critiques, essais pratiques, concours, récompenses, encouragements. Chacun sait que l'action d'une société l'emporte de beaucoup sur toute initiative individuelle, et qu'elle a en outre l'avantage de communiquer aux travaux qu'elle produit une valeur et une renommée qui les font justement rechercher. Permettez-moi donc de conclure, Messieurs, que la formation de la Société dont il s'agit, est chose à tous égards désirable.

Je dis en second lieu qu'elle est possible.

Nous sommes ici en présence d'une difficulté. S'il est vrai que la capitale, avec ses artistes et ses musicologues, nous offre de très-grandes ressources, il ne faut pas oublier cependant que les provinces sont loin d'être déshéritées. Sur tous les points de France, on trouve des maîtres de chapelle, des organistes, des amateurs de musique grégorienne et non grégorienne, dont le concours, les lumières et le zèle ne pourraient être, sans préjudice pour l'art, systématiquement écartés. Mais les distances nous opposent un obstacle insurmontable.

Pour atténuer cet obstacle, Messieurs, et le faire disparaître dans une certaine mesure, le projet de statuts qui va vous être soumis, dispose que la Société se réunira en assemblée générale une fois par an, qu'un comité de quinze membres domiciliés soit à Paris, soit dans un rayon de quarante lieues, administrera les affaires de la Société, et se réunira autant de fois qu'il sera nécessaire, au moins une fois par trimestre. Ces quinze membres sont élus en assemblée générale et au scrutin secret. Dans ce système, le compte rendu des recettes et des dépenses, les rapports sur la marche et les travaux de

JOURNAL DES MAÎTRISES, 15 mai 1862, pp. 25-27.

la Société et toutes les élections sont renvoyés à l'assemblée générale. C'est ainsi qu'opèrent les grandes compagnies industrielles, et leur pratique peut, dans les limites voulues, nous servir de modèle.

A la question de possibilité se rattachent les résultats présumés. Devons-nous attendre de notre action commune des résultats prochains, immédiats? Non, Messieurs, je le dis sans ambages; ici, comme en toute chose, la persévérance seule sera récompensée. Ce que nous avons vu au Congrès, ce qui s'est passé depuis, les divergences d'opinions plus fréquentes dans les questions de goût et d'art qu'en toute autre matière, les prétentions et les rivalités qui tiennent aux personnes et aux positions, m'autorisent à vous dire que, pour fonder solidement notre œuvre, nous avons besoin de viser uniquement et avant tout au triomphe du vrai et du beau, dussions-nous faire le sacrifice des illusions qui nous sont chères. C'est par des études consciencieuses, par la patience et l'abnégation que nous réussirons; le succès est à ce prix, j'en suis pour mon compte profondément convaincu.

Maintenant, Messieurs, nous avons trois choses à faire: la première, adopter avec ou sans modifications les statuts dont je vais vous donner lecture; la seconde, signer la formule d'adhésion; la troisième, élire au scrutin les membres du bureau de la nouvelle Société et ceux qui doivent leur être adjoints.

Il n'est pas inutile de vous faire observer que le Congrès n'existe plus; si le bureau a survécu à la session, c'est par la force des choses et uniquement pour surveiller les impressions votées. MM. les adhérents à la Société permanente jouissent donc de la plénitude de leur liberté pour les choix à faire du président, des deux vice-présidents, du trésorier et du secrétaire. En ce qui me concerne, je les prie instamment d'en user: j'ai hâte d'installer en mon lieu et place le nouveau président que vous appellerez à l'honneur de diriger vos travaux.

J'ajoute un seul mot. Par suite de la fondation du *Journal des Maîtrises* dont la maison de MM. Adrien Le Clere et C^e est l'éditeur, la nouvelle Société aura à sa disposition le moyen de correspondre avec ses adhérents. Nous apprécions cet avantage, d'autant plus que depuis près d'une année nous en avons été entièrement privés, au préjudice des sympathies que le Congrès s'était conciliées, et qui, par suite de notre silence, ont pu être inquiétée ou ébranlées. Aujourd'hui, notre condition est meilleure. Toutefois il est bien entendu que la société réserve toute sa liberté quant aux publications qu'elle jugera convenable de faire, et qu'elle demeure entièrement distincte du *Journal des Maîtrises*, de sa direction et de sa rédaction.

Après cet excellent discours qui, écouté avec un vif intérêt, a provoqué d'unanimes approbations, l'on a passé à la lecture et à la discussion des statuts de la Société;

Cette discussion, à laquelle ont pris part tour à tour MM. Pelletier, Calla, Félix Clément, l'abbé Stephen Morelot, l'abbé Chérueil, l'abbé Jouve, l'abbé Carion, Vervoitte, Pollet, Schmitt, Laverdant, Delsarte, Poisot, Laboureau, etc., etc., a eu principalement pour effet de mettre en lumière les points ci-après, savoir: Que la création de la Société est désirable, que cette créa- // 27 // -tion [création] est possible, et enfin que l'institution peut être féconde en heureux résultats de toute sorte. La Société est entièrement distincte du Congrès. Le Congrès n'existe plus. Son bureau seul reste constipé jusqu'à l'achèvement de sa tâche, qui est la publication totale des documents et des mémoires qui s'y rattachent. Mais, toute distincte du Congrès que soit la Société, envisagée elle-même dans la pensée qui lui a donné naissance, elle n'est que l'œuvre du Congrès prolongée, l'action du Congrès régularisée sous une forme à la fois stable et progressive. Que la Société se constitue d'abord; ensuite, qu'elle s'étende, elle le peut d'autant plus que le nombre de ses adhérents est illimité et que la cotisation est à la portée de toutes les bourses. Aussitôt constituée, la Société obtient l'autorisation légale; elle a un local, des bureaux, une bibliothèque, un

archiviste: elle correspond avec les évêchés, les séminaires, les écoles, les institutions religieuses de tout genre, non-seulement de France, de Belgique, mais de tous les pays catholiques. Par son influence comme par divers moyens pratiques, elle peut successivement réaliser tous les vœux contenus dans l'Adresse du Congrès à l'Épiscopat, Adresse qu'elle déclare prendre pour guide. Peu à peu elle se fait le centre de tous les efforts qui se produisent en tous lieux. A mesure qu'elle se développe, elle ouvre dans son sein une école permanente de plain-chant, peut-être une école d'orgue, et elle pourra même former avec le temps comme une espèce d'orphéon grégorien destiné à se transporter, les dimanches et fêtes, dans de pauvres églises des banlieues, déshéritées jusqu'ici de toutes ressources musicales. Déjà la Société compte parmi ses membres des ecclésiastiques musiciens, excellents plain-chantistes, bien décidés à tenter la réalisation de cette belle et chrétienne idée.

Cela n'est pas fait, sans doute; cela ne se fera peut-être pas, mais enfin quelque chose se fera: car il y a beaucoup à faire. On peut en juger à l'avance par les divers points de vue que la discussion du 21 avril a fait ressortir et où l'action de la Société paraissait d'autant plus efficace qu'elle doit être multiple et illimitée.

Nous n'avons pas, il est vrai, dans cette séance, entendu retentir les voix si chaleureuses, si graves, si sympathiques de MM. Van Elewyck. Chantôme, de Geslin, Laurentie, Charreire, Valleix, Barbier de Montault, Vanson, A. Kunc, Gontier, Cloët, Tardif, Martineau, Octave Poix, Delort, Grosjean, de Fézensac, Walsh, Rémom, Batiste. etc., etc.; mais nous avons entendu de bonnes paroles, énergiquement accentuées, et, comme nous l'avions vu durant la session du Congrès, la majorité s'est montrée animée du véritable esprit catholique et pleine de foi en cette puissance qui résulte de l'union de toutes les bonnes volontés individuelles.

Un mot a été dit, et il a eu de l'écho: le siège de la Société est à Paris; mais sa force est en grande partie dans les provinces. C'est à nos diocèses d'abord, ensuite c'est à la Belgique, à l'Angleterre catholique, au Canada où les efforts du Congrès ont été appréciés, à répondre à notre appel.

Encore un mot. Il n'arrivera pas, nous l'espérons, à la Société permanente ce qui est arrivé au bureau du Congrès, qui s'est trouvé tout à coup, au mois de juin 1861, privé de moyens de publicité par la disparition de la *Maîtrise*. Le *Journal des Maîtrises* tiendra ses lecteurs au courant des travaux de la Société permanente. Toutefois il a été formellement déclaré, à la séance du 21 avril, que la Société permanente est parfaitement indépendante du *Journal des Maîtrises*, comme de toute entreprise littéraire quelconque, et reste absolument maîtresse du mode et de la forme de ses publications.

Les articles des Statuts et les divers amendements auxquels ils ont donné lieu ayant été discutés et adoptés, l'assemblée a procédé à la composition du bureau. Elle a cru devoir montrer quelque préférence pour les membres du Congrès. Cet acte de courtoisie, dont on doit apprécier la convenance, a pu seul éloigner momentanément du bureau des noms recommandés d'avance par un long dévouement et d'importants travaux.

Après plusieurs tours de scrutin, le bureau s'est trouvé ainsi composé:

Président: M. l'abbé Pelletier.

Vice-Présidents: MM. F. Delsarte et J. d'Ortigue.

JOURNAL DES MAÎTRISES, 15 mai 1862, pp. 25-27.

Trésorier: M. Calla;

Secrétaire général: M. l'abbé Bézolles.

Membres-adjoints: MM. Félix Clément, de Vaucorbeil, Beaulieu (de Niort), G. de Saint-Valry, l'abbé Léger, l'abbé J. Bonhomme, Vervoitte, Dhibaut, Rupert, Bertrand.

JOURNAL DES MAÎTRISES, 15 mai 1862, pp. 25-27.

Journal Title: JOURNAL DES MAÎTRISES
Journal Subtitle: REVUE DU CHANT LITURGIQUE ET DE LA
MUSIQUE RELIGIEUSE
Day of Week:
Calendar Date: 15 May 1862
Printed Date Correct: Yes
Volume Number: 4
Year: 1^{ère} année
Series: None
Issue: 15 Mai 1862
Livraison: None
Pagination: 25-27.
Title of Article: SOCIÉTÉ POUR LA RESTAURATION DU
PLAIN-CHANT ET DE LA MUSIQUE D'ÉGLISE.
Subtitle of Article: None.
Signature: J. D'ORTIGUE.
Pseudonym: None
Author: Joseph d'Ortigue.
Layout: Front Page and Internal Text
Cross-reference: None.